

Déclaration du Kashag à l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de la Journée de la Démocratie tibétaine

Aujourd'hui, en ce jour mémorable du soixante-cinquième anniversaire de la Journée de la Démocratie tibétaine, qui coïncide avec l'observance mondiale de « l'Année de la Compassion » célébrant le 90^e anniversaire de Sa Sainteté le grand 14^e Dalaï-Lama, le Kashag adresse ses salutations les plus chaleureuses à tous les invités distingués, au peuple tibétain, ainsi qu'à tous ceux qui célèbrent dans leurs localités respectives.

Dès son plus jeune âge, Sa Sainteté le 14^e Dalaï-Lama a nourri un engagement profond envers les principes démocratiques. Bien que ses efforts de réformes sociales au Tibet n'aient pu se concrétiser en raison des obstructions systématiques du gouvernement de la République populaire de Chine (RPC), Sa Sainteté a établi l'administration du gouvernement tibétain en exil le 29 avril 1959 à Mussoorie, peu après son arrivée en Inde. Le 3 février 1960, des représentants du clergé et du peuple des trois provinces traditionnelles du Tibet ont prêté volontairement et dans l'unité le Grand Serment (Na Gan Thumoché), s'engageant solennellement à suivre les conseils de Sa Sainteté sous sa direction. Celui-ci recommanda ensuite la création d'un organe élu composé de représentants des trois provinces traditionnelles et des grandes écoles du bouddhisme tibétain. Ainsi, le 2 septembre 1960, la première Commission des Députés du Peuple Tibétain fut assermentée, posant les fondations d'une administration dédiée à la résolution de la lutte tibétaine et au bien-être du peuple tibétain en exil. La Journée de la Démocratie tibétaine marque donc un moment décisif dans l'histoire politique du peuple tibétain.

En revenant sur l'évolution du système démocratique au sein de la société tibétaine en exil au cours des 65 dernières années : de 1960 à 1990, des réformes graduelles furent entreprises au sein de la Commission des Députés du Peuple Tibétain (plus tard renommée Assemblée des Députés du Peuple Tibétain) et de l'administration, principalement fondées sur la « Constitution pour le Tibet futur ». Un système démocratique s'est progressivement établi, caractérisé par une large participation des représentants des administrations tibétaines centrales et régionales lors des réunions générales semestrielles et annuelles. En 1991, la Charte des Tibétains en exil fut promulguée, instituant un cadre démocratique complet comprenant les trois organes de la démocratie ainsi que trois institutions autonomes. Sous la direction de Sa Sainteté le 14^e Dalaï-Lama, des dispositions nécessaires furent introduites dans la Charte, menant en 2001 à la première élection directe du Kalon Trisur par le peuple tibétain. En 2011, Sa Sainteté transféra l'ensemble de son autorité politique et administrative à des dirigeants élus démocratiquement. À travers ces quatre étapes, le système démocratique de la

société tibétaine en exil s'est consolidé et renforcé, grâce uniquement à la vision et à l'encouragement constant de Sa Sainteté.

L'établissement et la mise en œuvre réussis d'une administration démocratique complète au sein de la communauté tibétaine en exil, dispersée dans une trentaine de pays, demeurent sans équivalent parmi les autres communautés en exil. Il est indéniable que cette réussite a été rendue possible uniquement grâce au leadership bienveillant de Sa Sainteté le 14^e Dalaï-Lama. En même temps, la communauté tibétaine en exil a besoin de réformes adaptées à son système démocratique, alors que de nombreux défis restent à relever.

Le Kashag a soumis une proposition d'amendements à la Charte au Comité de révision des règles et règlements, constitué conformément à la résolution de la cinquième session du 17^e Parlement tibétain en exil. La proposition reflétait non seulement l'opinion prédominante du peuple tibétain et la crise qu'il traverse, mais proposait aussi des amendements destinés à répondre aux défis des circonstances évolutives, tout en assurant la pérennité à long terme. La proposition incluait des modifications à l'Article 1 de la Charte concernant l'autorité inhérente des Dalaï-Lamas successifs, ainsi qu'à son deuxième alinéa relatif aux conseils et orientations. Alors que les changements proposés à cet article ont été amendés, d'autres points essentiels restent à traiter. Il est donc souhaité que ces questions fassent l'objet d'un examen attentif à l'avenir.

Dans sa déclaration officielle lors de la huitième session du Parlement tibétain, le Kashag, soulignant l'importance de se conformer aux lois du pays hôte telles qu'énoncées dans la Charte, a rappelé que, depuis soixante-cinq ans, l'arrivée de Sa Sainteté le Dalaï-Lama et de quelque quatre-vingt mille Tibétains en exil en Inde, au Népal et au Bhoutan s'est accompagnée de profondes transformations tant pour les pays hôtes que pour la communauté tibétaine. Les cadres juridiques et les mécanismes de mise en œuvre des politiques ont également évolué. Dès lors, toutes les fonctions de l'Administration centrale tibétaine (ACT), comme le prescrit l'Article 6 de la Charte, doivent respecter les lois du pays hôte avec une compréhension approfondie de celles-ci. Pour garantir la conformité légale et la pérennité, des amendements réglementaires opportuns sont indispensables. De même, un projet de loi visant à amender les règles budgétaires de l'ACT a été présenté lors de la neuvième session du Parlement, et un comité de révision a été constitué. Il est espéré que ce projet sera examiné et ratifié lors de la prochaine session parlementaire.

En lien avec la célébration du 90^e anniversaire de Sa Sainteté le Dalaï-Lama, le Kashag a convoqué la 15^e Conférence religieuse tibétaine et offert des prières de longue vie à Sa Sainteté au nom de toutes les divinités et du peuple du Pays des Neiges. La cérémonie

officielle a réuni les chefs et émissaires des traditions bouddhistes tibétaines, des dignitaires des trois organes démocratiques de l'ACT, des invités distingués venus du monde entier, y compris des ministres et des représentants des gouvernements central et régionaux de l'Inde, ainsi que des centaines d'artistes. C'est à cette occasion que « l'Année de la Compassion » a été officiellement lancée. Plus de 216 médias ont couvert l'événement, et de nombreux documentaires et articles ont mis en lumière les contributions de Sa Sainteté, témoignant du respect et du soutien mondial pour son leadership et ses aspirations. Cela a aussi permis d'élargir le débat sur l'importance de la situation politique du Tibet.

L'Administration centrale tibétaine a désigné la période allant du 6 juillet 2025, date du 90^e anniversaire de Sa Sainteté le Dalai-Lama, au 5 juillet 2026, comme « l'Année de la Compassion », qui sera observée dans le monde entier. Le Kashag appelle le peuple tibétain et ses soutiens à organiser des campagnes de sensibilisation dans leurs localités sur les quatre engagements principaux de Sa Sainteté, découlant de sa doctrine de la compassion. Nous saluons également la diversité et la créativité des initiatives déjà en cours. Des ressources comme des images pour soutenir ces initiatives peuvent être téléchargées sur le site officiel du Ghoton (célébration du 90^e anniversaire) de l'ACT ou obtenues auprès du Comité d'organisation du Ghoton.

Le 2 juillet 2025, Sa Sainteté le Dalai-Lama, avec une compassion infinie, a confirmé la poursuite de l'institution des Dalai-Lamas. Ce même jour, les chefs et maîtres éminents de toutes les traditions bouddhistes tibétaines réunis à la 15^e Conférence religieuse tibétaine, avec tous les autres participants, ont adopté à l'unanimité une résolution en trois points exprimant leur profonde gratitude à Sa Sainteté le grand 14^e Dalai-Lama. Cette résolution a confirmé que le processus de reconnaissance des réincarnations de Sa Sainteté le Dalai-Lama est enraciné dans les traditions uniques et sacrées du bouddhisme tibétain, et a condamné toute tentative de la République populaire de Chine de politiser cette pratique religieuse, en rejetant fermement toute ingérence extérieure. Le 4 juillet, une résolution supplémentaire en quatre points fut adoptée, affirmant que la responsabilité et l'autorité de la reconnaissance des réincarnations de Sa Sainteté le Dalai-Lama étant désormais établies, tous les obstacles au Dharma et aux êtres sensibles seraient naturellement dissipés. Tous les participants et leurs fidèles ont juré avec une foi inébranlable de garantir la continuité de cet héritage sacré pour les siècles à venir. Ainsi, la propagande mensongère de la RPC concernant la recherche de la réincarnation de Sa Sainteté au sein de la Chine, l'usage du « tirage au sort à l'urne d'or » ou l'exigence « d'approbation du gouvernement central » ont été démontés à la racine.

Depuis l'invasion du Tibet, le gouvernement de la RPC a mené une campagne systématique pour éradiquer le bouddhisme tibétain, détruisant plus de 6000

monastères, forçant les moines et nonnes à quitter les ordres, et causant la mort d'environ 1,2 million de Tibétains. Aujourd'hui, les Tibétains sont contraints d'abandonner leur identité pour forger une soi-disant « conscience nationale chinoise ». Avec la sinisation imposée du bouddhisme tibétain, des quotas restrictifs limitent le nombre de moines et de nonnes dans les monastères, dont les biens et revenus sont confisqués. Des membres du Parti communiste chinois, des fonctionnaires de la RPC et des agents de sécurité sont nommés pour gérer l'administration des monastères, et les déplacements des religieux sont limités. Ceux-ci sont empêchés d'étudier et de pratiquer, et soumis à l'endoctrinement idéologique communiste. Des figures religieuses telles que les abbés, lamas et guéshés sont utilisées comme outils politiques. Dans l'histoire du bouddhisme tibétain, aucune force n'a représenté une menace plus grave pour le Dharma que le gouvernement communiste de la RPC. Ni l'histoire, ni la morale, ni le droit n'accordent aux autorités de la RPC une légitimité quelconque pour approuver la réincarnation de Sa Sainteté, et encore moins au-delà de leurs frontières.

Il y a trente ans, Pékin a enlevé de force le 11^e Panchen Lama, Jetsun Tenzin Gedhun Yeshe Trinley Phuntsok Pal Sangpo, alors âgé de six ans. À ce jour, sa situation et son lieu de détention restent inconnus. Le gouvernement de la RPC a installé Gyaltsen Norbu à travers une cérémonie manipulée utilisant le prétendu « tirage au sort de l'urne d'or », et l'a depuis utilisé comme porte-parole de sa propagande. Les Tibétains sont contraints de le rencontrer et d'assister à ses enseignements. Dans un tel contexte, il n'existe pas de véritable opportunité de servir le Dharma, et la finalité même de la réincarnation est ainsi détournée.

Une chose peut être dite avec une totale clarté : Sa Sainteté le grand 14^e Dalai-Lama vivra indéniablement une longue vie et poursuivra son œuvre noble en accomplissant ses quatre engagements fondamentaux. Sa Sainteté a déclaré explicitement que, tant qu'aucune solution significative au conflit sino-tibétain n'est atteinte, la réincarnation des Dalai-Lamas naîtra dans un pays libre. La responsabilité de rechercher, reconnaître et introniser la réincarnation de Sa Sainteté incombera au Gaden Phodrang Trust. Celui-ci, en consultation avec les chefs des traditions bouddhistes tibétaines et les protecteurs du Dharma liés par serment, conduira le processus conformément à la tradition établie. Grâce à la fidélité indéfectible à cet engagement sacré de conduire le peuple tibétain par les réincarnations successives de Sa Sainteté le Dalai-Lama, toute fabrication mensongère propagée par le gouvernement chinois est réduite à néant face à la communauté bouddhiste internationale, aux pratiquants du bouddhisme tibétain et à la communauté internationale.

À l'occasion du 90^e anniversaire de Sa Sainteté le Dalai-Lama, de nombreux dirigeants et dignitaires, anciens et actuels, lui ont adressé leurs félicitations. De plus, les ambassadeurs

des droits humains du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Lituanie, de l'Estonie et de l'Islande ont publié une déclaration commune en son honneur, réaffirmant le droit à la liberté de religion et de croyance, et le droit de choisir ses dirigeants religieux sans ingérence de l'État. Le 27 juillet, Son Excellence Petr Pavel, président de la République tchèque — un pays entretenant de longue date des liens étroits avec Sa Sainteté — a rencontré ce dernier lors d'une visite historique à Leh, au Ladakh. Le Kashag est en train de compiler la documentation relative aux résolutions, déclarations et appels émis par la communauté tibétaine, les pratiquants du bouddhisme tibétain, la communauté bouddhiste élargie et diverses nations au sujet de la réincarnation de Sa Sainteté. Nous poursuivrons sincèrement nos efforts pour obtenir le soutien des nations libres sur cette question, et nous appelons à une action collective de tous.

Les principes démocratiques restent une force indomptable dans la lutte pour la liberté du Tibet et demeurent le don le plus précieux pour les Tibétains du Tibet lors de notre future réunification. La vision du Kashag en faveur d'une justice équitable peut aussi se réaliser à travers un cadre juridique juste et des politiques équitables dans un système démocratique. Nous espérons l'effort collectif du peuple tibétain à travers une participation politique et sociale active, afin d'avancer unis vers la liberté au Tibet. Rassemblons notre détermination commune pour faire de nos aspirations collectives une réalité.

Enfin, nous prions ardemment pour la longue vie de Sa Sainteté le grand 14^e Dalai-Lama du Tibet et pour la perpétuation de ses œuvres méritoires. Que la mélodie de la liberté et de la démocratie résonne rapidement lorsque les Tibétains du Tibet et de l'exil seront réunis.

Le Kashag 2 septembre 2025

NB : Traduction en français:
Ugen-Tenzing Noubpa

La déclaration d'origine est en tibétain et en cas de divergence, le texte original tibétain doit être considéré comme définitivement de référence et de foi.